

Panorama des travaux du Haut Conseil de la santé publique

Recommandations face à la crise de l'eau puis à l'émergence du choléra à Mayotte

Commission spécialisée Risques liés à l'environnement (CS-RE)

Commission spécialisée Maladies infectieuses et maladies émergentes

- Jean-Louis Sévêque, Cs-RE
- François Caron, Cs-MIME

Mayotte : crise de l'eau douce et de la production des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH)

Situation dans l'île

- Fort déficit pluviométrique en 2022 et 2023. À fin août 2023, les deux retenues collinaires de Mayotte étaient remplies à seulement 25 % et 14 % de leurs capacités respectives ;
 - Les capacités actuelles de la filière de traitement ne permettent pas de garantir la totale maîtrise des risques sanitaires. Les capacités actuelles sont limitées pour un suivi renforcé de la qualité des eaux brutes et des eaux traitées ;
- Cette situation de crise et sans un suivi fréquent de la gestion de la qualité des eaux a conduit à mettre en place des périodes hebdomadaires de coupures d'alimentation en EDCH de durée comprise en 36 h et 48 h.**

Les saisines du HCSP

- Par la saisine du 19 septembre 2023, la Direction générale de la santé a sollicité l'avis du Haut Conseil de la santé publique sur l'utilisation des pastilles de chlore à Mayotte dans le cadre d'un épisode de sécheresse durable ;
- Par la saisine du 23 octobre 2023, la Direction générale de la santé a sollicité l'avis du Haut Conseil de la santé publique sur la conduite à tenir pour l'utilisation de l'eau du fond de retenues collinaires pour produire de l'eau destinée à la consommation humaine dans un contexte de crise de l'eau à Mayotte ;

L'avis du HCSP : utilisation des pastilles de chlore

- Le HCSP a confirmé la nécessité, pour la meilleure garantie de la protection sanitaire de la population, en situation d'urgence, de faire bouillir l'eau pendant les 6 premières heures de remise en distribution.
- Dans une situation véritablement critique où la population n'aurait aucun moyen de faire bouillir de l'eau, l'usage de comprimés d'agent chlorant (ou d'eau de Javel), fournis par les autorités avec un protocole d'utilisation clair, par les particuliers est recommandé, sous réserves ;

→ Le HCSP recommande de mettre en œuvre urgemment des moyens permettant la fourniture d'eau douce en quantité suffisante notamment par les technologies de dessalement de l'eau de mer sur l'île de Mayotte considérant que le changement climatique devrait conduire à la répétition de la situation actuelle de faible pluviométrie.

L'avis du HCSP : utilisation de l'eau du fond des retenues collinaires

- Le HCSP considère que l'usage de l'eau du fond des réservoirs ne permettrait pas d'évaluer les risques liés à leur mobilisation ;
 - Le HCSP considère l'impact négatif prévisible du mélange des eaux du fond avec les eaux de surface de la retenue : turbidité, risques microbiologiques et chimiques, ... ;
 - Les capacités actuelles de suivi renforcé de la qualité des eaux brutes et des eaux traitées sont limitées ;
- Le rapport bénéfice/risque est défavorable et les conditions de mise en œuvre de l'usage des eaux du fond des retenues pourraient exposer la population locale à des risques sanitaires et non maîtrisés dans un contexte déjà très préoccupant.**

Mayotte : crise de l'eau douce et de la production des EDCH

Les recommandations du HCSP

Considérant que la situation de faible pluviométrie est susceptible de se reproduire, voire de s'aggraver dans les années à venir et qu'il importe d'améliorer et de garantir en permanence la production et la distribution d'EDCH conforme aux normes en vigueur en vue d'assurer la sécurité sanitaire des usagers, le HCSP recommande la mise en œuvre, sans délai et avec les moyens nécessaires, des mesures de gestion préconisées par des experts dans de nombreux rapports déjà produits (disponibilité et amélioration des moyens analytiques adaptés, amélioration des filières de traitement, dessalement d'eau de mer...) qui n'ont pas, à ce jour, été mises en œuvre ou très partiellement.

Recommandations face à la crise de l'eau puis à l'émergence du choléra à Mayotte

Saisine du 30 mai 2023 : face aux pénuries en eau potable, quid de campagnes de vaccination préventive contre les infections à transmission hydrique ?

Avis du 22 juin 2023 :

- Choléra : pas de vaccination (risque évalué faible) ; surveillance des eaux usées
- Typhoïde : par quartier si incidence > 100 cas/100 000 (vs endémie < 35 cas/100 000)
- Hépatite A : par quartier si bouffée épidémique
- Polio : rattrapage si alerte (bonne couverture du nourrisson) & surveillance des eaux usées
- Tous : mise en stocks de vaccins

Recommandations face à la crise de l'eau puis à l'émergence du choléra à Mayotte

Saisine du 25 mars 2024 : face aux 1^{ers} cas sur l'île, quid de la gestion des défunts ?

Avis du 15 avril 2024 :

- Communiquer *via* des médiateurs sur les risques de transmission liées aux funérailles
- Cadrer les toilettes funéraires et y appliquer une chloration stricte
- S'affranchir si nécessaire des cercueils à épurateur d'air, réglementaires en France mais non à l'international, et veiller au sac mortuaire étanche qui est la composante majeure
- Enterrer à proximité, dans les 24 heures, à au moins 1,50 m de profondeur et au moins 50 mètres d'une source d'eau
- Éviter les grands rassemblements funéraires

Recommandations face à la crise de l'eau puis à l'émergence du choléra à Mayotte

Saisine du 25 mars 2024 : face aux 1^{ers} cas sur l'île, quid de la vaccination ?

Avis du 15 avril 2024 : vaccination en trois paliers, au prorata de l'épidémie

- Palier 1 (à date) : quelques cas sporadiques non liés ou importés
 - Intervenants de 1^{ères} ligne (incluant les médiateurs funéraires)
 - Personnes au même foyer/bateau : chimioprophylaxie & vaccin inactivé Dukoral® à 2 doses (J0-J7)
 - Personnes partageant source, latrines, cours : vaccin vivant Vaxchora® à 1 dose
- Palier 2 (à date) : faible nombre de cas à transmission locale
 - Intervenants de 1^{ères} ligne si non déjà finalisé
 - Personnes au même foyer/bateau : chimioprophylaxie & vaccin inactivé Dukoral® à 2 doses (J0-J7)
 - Personne hors foyer : possibilité d'élargir la vaccination Vaxchora® selon enquêtes de terrain
- Palier 3 : épidémie d'ampleur
 - Vaccination de masse en lien avec la *Task force* internationale (donnant alors accès à des vaccins dédiés)

Recommandations face à la crise de l'eau puis à l'émergence du choléra à Mayotte

Saisine du 7 juin 2024 : face à l'expansion de l'épidémie et aux conditions locales, quid d'une inflexion de la stratégie vaccinale ?

Avis du 11 juin 2024 : WASH & palier « 2^{bis} »

- Rappel du rôle majeur d'améliorer l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène (stratégie *Water-Sanitation-Hygiene* de l'OMS)
- Rappel de l'importance de privilégier Vaxchora® (sauf immunodépression, grossesse, antibiothérapie concomitante), seul vaccin prouvé immunogène à 1 dose
- Accord pour élargir d'emblée à tout un quartier à habitat précaire devant des 1^{ers} cas, en adaptant les cibles à l'évolution épidémiologique et aux moyens disponibles (approvisionnement progressif)
- Importance de la traçabilité